



QRGA

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron  
82140 Saint Antonin Noble Val - Mercredi 15 février 2023**

***Procès-verbal du conseil communautaire du mercredi 15 février 2023.***

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 15 février de l'an deux mille vingt-trois, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint Antonin Noble Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 8 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 30

**Présents :** Mesdames CAZET-DANNE, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES ;

Messieurs BESSEDE, BONSANG, BOUZILLARD, BURG, CHARDENET, COUSI, DUPONT, EMERIAU, FERAL, FERTE, FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, ROMANO, SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

**Absents :** Madame DAVID a donné procuration à M. COUSI ; Madame WEBER a donné procuration à M. BOUZILLARD ; Monsieur DESMEDT a donné procuration à M. VIROLLE ; Monsieur DONNADIEU a donné procuration à M. HEBRARD, Monsieur FLORENS a donné procuration à M. TABARLY ; Monsieur VIRON a donné procuration à M. FERTE ; Messieurs CROS, FLORENS et PAGES sont excusés

Messieurs ICHES et REGOURD sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

---

**Ordre du jour :**

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Discussion préparatoire à l'élaboration du budget.

1. Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 31/01/2023
2. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.
3. DECHETS – Approbation du PLPDMA
4. TIERS LIEU – CARSAC – Marché public de travaux pour l'aménagement d'un hangar en tiers-lieu pour la création d'un tiers lieu - Avenant aux lots 07 (SERRURERIE) et 08 (ISOLATION)
5. EAU POTABLE - Convention pour la mise en place de 5 piézomètres sur la commune de Varen
6. ACTION SOCIALE – Modification de l'intérêt communautaire en matière d'actions sociales (modification de la délibération n°2019\_1797)
7. RESSOURCES HUMAINES
  - 7.1. RH – création d'emplois permanents d'animateur territorial et d'adjoint d'animation territorial dans un groupement de communes de moins de 15 000 habitants à temps complet et non complet (reportée)
  - 7.2. RH – CST – Approbation du règlement intérieur de la CCQRGA (reportée)
  - 7.3. RH – CST – Approbation du Protocole d'accord relatif à l'harmonisation du temps de travail

**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





- Discussion préparatoire à l'élaboration du budget.

Monsieur le Président présente les bilans de l'année 2022 et les réflexions en cours pour le BP2023.

## I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 1.1 - Bilans 2022

#### Remarques sur les résultats de l'exercice 2022 :

Pour contenir les emprunts afin de réaliser nos investissements, il nous faut dégager assez d'excédents en fonctionnement. Ce sont ces données qui sont rappelées ci-dessous (arrondies à l'euro).

	Excédent	Déficit
<b>Budget général</b>	<b>259 896 €</b>	
<b>GEMAPI</b>		<b>22 403 €</b>
<b>OT</b>	<b>28 414 €</b>	
<b>Locations DEV. ECO.</b>	<b>20 301 €</b>	
<b>ZA Pech RONDOLS</b>	<b>441 €</b>	
<b>Assainissement</b>	<b>76 561 €</b>	
<b>Eau</b>	<b>65 731 €</b>	

Le déficit du budget « GEMAPI » est dû au retard de versement de certaines subventions.

L'excédent du budget « Locations DEV. ECO » (20 301 €) couvre tout juste le déficit d'investissement (16 376 €).

Pour le budget « Eau potable », l'excédent (65 731 €) ne couvre pas le déficit d'investissement (- 317 046 €) parce qu'une grande partie de ce déficit est la conséquence du retard dans le versement de certaines subventions mais il est couvert par les excédents antérieurs (855 907 €). Il est toutefois important de noter que cet excédent est très insuffisant pour pouvoir financer les investissements très lourds à venir (usine de VAREN, travaux de sécurisation de la ressource, fumières, renouvellement de canalisations ...).

#### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)



attention toute particulière devra être apportée à l'équilibre budgétaire pour les années

# QRGA

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

## 1.2 - Contexte

Ce BP devra prendre en compte les augmentations annoncées en particulier pour les coûts de l'énergie (Electricité et carburant), du coût de la collecte et du traitement des OM, des revalorisations salariales du 01 juillet 2022 (impact sur 12 mois au lieu de 6) et peut-être aussi anticiper sur d'éventuels autres augmentations à venir.

Par ailleurs, dans un contexte toujours plus contraint et difficile, Monsieur le Président propose de fixer des priorités pour « sanctuariser » certaines compétences.

**Pour 2023, il est proposé de définir ces priorités comme étant l'enfance-jeunesse, la santé et le logement**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

### Rappel des taux et redevances :

	2018	2019	2020	2021	2022
TH	4,04	4,04	0	0	0
FB	5,17	5,17	5,17	5,97	5,97
FNB	22,92	22,92	22,92	26,47	26,47
CFE	32,15	32,15	32,15	32,15	32,15
TEOM	13,45	13,45	13,45	15,53	15,53

Une forte augmentation a été votée en 2021 (sauf pour la CFE qui est plafonnée).

**Il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2023 et d'équilibrer les BP en conséquence.**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

La taxe d'habitation a été progressivement supprimée à partir de l'année 2020. Elle est maintenant effective en totalité. Les EPCI retrouvent à partir de 2024, leur faculté d'instaurer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires – THRS, (différente de la taxe d'habitation

### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

des logements vacants – THLV), partir du 01 janvier 2024 (délibération à prendre avant le 15 octobre 2023. Selon la DGFIP, 30 % des logements sont potentiellement concernés.

**Il est proposé d'étudier la mise en place de cette THRS pour une prise de décision en octobre prochain**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

La taxe GEMAPI dont le montant a été fixé en 2018 à 45 000 €, n'a pas évolué depuis cette date. Malgré le déficit de l'année 2022, dû aux difficultés de recouvrement des subventions, une augmentation ne semble pas nécessaire en 2023. En revanche, la création au 01 janvier 2024 de l'EPAGE « Aveyron aval » va probablement entraîner de légères dépenses supplémentaires (obligatoires sauf à se couper de financements beaucoup plus conséquents de l'agence de l'eau) qui devront être financées par une augmentation en 2024 de la taxe GEMAPI.

**Il est proposé de maintenir, pour 2023, le montant de la taxe GEMAPI à 45 000 € et d'équilibrer le budget en conséquence**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

Les redevances « assainissement » ont été fortement augmentées en 2021 pour financer le déficit et anticiper sur les investissements ultérieurs. Le conseil a décidé de ne plus modifier leur montant (part fixe et part variable), jusqu'à la fin du mandat actuel et de reporter la convergence des tarifs à 2026.

**Il est proposé de ne pas augmenter le montant des redevances fixe et variable et d'équilibrer le budget en conséquence**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

#### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





Le budget « eau potable », la convergence des tarifs a été réalisée en 2020, après plusieurs années de stabilité, à hauteur de 98 € pour l'abonnement et 1,25 € pour la part variable. Monsieur le Président explique que ce budget doit faire face à deux impératifs :

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Financer des investissements toujours très importants, particulièrement au regard des conditions climatiques annoncées,

- Financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. La rénovation inéluctable de 5 des 6 stations de traitement de l'eau et la longue liste des investissements déjà réalisés ont réduit à néant la capacité d'emprunt de la collectivité jusqu'en 2028.

Les investissements futurs sont nombreux et coûteux (station de VAREN, sécurisation de la ressource, renouvellement des canalisations, aménagement de fumières, révision des périmètres de protection, etc...). Il est donc proposé de préfinancer les travaux relatifs à la station de VAREN par une augmentation des tarifs. Dans cette optique, les excédents actuels permettront de financer les autres investissements.

Sur la base d'un coût des travaux de 1 200 000 €, financés à 40 %, la communauté de communes doit thésauriser 720 000 € en 5 ans soit 144 000 € par an. A titre indicatif, une augmentation de 10 € de la part fixe produirait 60 000 € de recettes supplémentaires. 10 centimes sur la part variable générerait 75 562 € de produits nouveaux sur la base des données de l'année 2022.

M. FERAL, Vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement, insiste sur les investissements très lourds à réaliser dans le cadre de la sécurisation de l'accès à la ressource en eau, à hauteur de plusieurs millions d'euros et, par conséquent, sur la nécessité de ne pas perdre de temps.

Mme RAMES demande ce qu'il en est des fumières dans le cadre de la gestion de la ressource en eau.

Monsieur le Président explique que dans le cadre des périmètres de protection établis autour des points de captage, des mesures de protection doivent être prises en direction des nappes phréatiques, notamment concernant les fumières et la gestion de l'écoulement des jus. Il rappelle que ces mesures de protection sont financées par les exploitants du réseau d'eau potable et qu'à ce jour dix fumières ont été recensées.

#### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)



**Il est proposé d'acter le principe d'une augmentation de 10 € de la part fixe et de 10 centimes par m3 pour la part variable**

**QRECA**

Remarque : Pour une facture moyenne de 120 m3, cette mesure correspond à une augmentation de 22 €, répartie sur 2 ans (10 € en 2023 et 12 € en 2024).

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

⇒ **Remarques de l'assemblée :**

M. GAUTIER préfèrerait que la seule part variable soit concernée par une hausse et demande pourquoi la part fixe est aussi concernée ?

Monsieur le Président répond que dans l'hypothèse où seule la part variable augmenterait, cela conduirait à pénaliser les résidents permanents. Il ajoute, de plus, que la part fixe ne doit pas représenter plus de 40% du total de la facture (sur une facture moyenne de 120 m3).

⇒ **proposition approuvée à l'unanimité.**

## **II – FONCTIONNEMENT**

### **2.1 - Réorganisation des services :**

Certains services de la Communauté de Communes ont été réorganisés dans le but de réaliser des économies budgétaires ou dans une optique de développer le service à la population mais à coût constant.

Les mesures suivantes ont été prise en 2022 et sont appliquées pour certaines depuis le 1er janvier 2023 :

- Suppression d'un ETP à la régie travaux bâtiment
- Réorganisation du service eau potable avec la suppression d'un poste à l'exploitation et la création d'un poste à la régie travaux afin d'accélérer le renouvellement du réseau
- Réorganisation du service enfance jeunesse à la suite du départ d'un agent : cette réorganisation a pu être effectuée avec une économie de 17 000 €.

#### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





Réorganisation du service ordures ménagères : passage à deux agents par tournée et création d'un service de deux personnes d'enlèvements des encombrants à domicile et d'entretien du parc de conteneurs.

**QRGA**

M. FEBRARD indique, concernant le passage à deux agents par tournée de collecte d'ordures ménagères, qu'il convient d'inscrire les risques routiers dans le document unique.

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

**Toutes les mesures d'économie possible ont été mobilisées. Aussi, toute opération (compétence nouvelle, extension de compétence ou nouveau projet) devra être financée soit par des ressources supplémentaires soit par des transferts de crédits, y compris pour celles qui concerneront nos 3 priorités.**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

## **2.2 - Politique salariale :**

### **Rappel des mesures déjà prises :**

- Le seuil minimum des salaires en QRGGA a été fixé à 1 400 € net,
- Hausse de certains salaires à l'intérieur d'un même service
- Prise en compte de contraintes d'emploi ou de qualifications spécifiques non reconnues auparavant

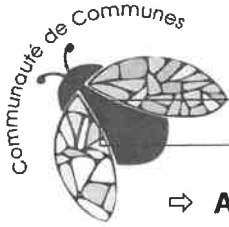
### **Revalorisations nécessaires**

Il serait bon de poursuivre cette politique salariale en faveur des personnels. Ainsi, quelques salaires intermédiaires, notamment pour des chefs de service ou d'équipe, mériteraient d'être revalorisés (écart insuffisant au regard des salaires des personnels qu'ils encadrent). Par ailleurs, les conditions économiques particulièrement difficiles du moment pourraient être amorties pour certains, pour peu que des crédits soient inscrits au BP. Cette enveloppe sera utilisée à la rentrée en septembre si le gouvernement n'a pris aucune mesure d'ici là.

### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





**Il est demandé d'inscrire une enveloppe de 15 000 € au BP 2023**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

### **Départs à la retraite :**

Un agent du service « assainissement » et une autre du service « eau potable » partiront à la retraite en 2023. Compte tenu de la spécificité de leur emploi, il est absolument indispensable de prévoir un tuilage de 2 mois pour le premier et de 4 mois pour la seconde.

**Dans ces conditions, une somme 15 900 € doit être prévue au BP 2023**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

### **2.3 - Prestations à revoir :**

**Intramuros :** Cette opération a été prévue en 2022 pour permettre aux collectivités, compte tenu des financements apportés, d'expérimenter cette application sans reconduction en 2023 dans la mesure où la communication n'est pas une compétence communautaire.

**Mutualisation juridique pour les communes :** Cette mutualisation ne donne globalement pas satisfaction en raison d'un manque de disponibilité de l'agent qui s'occupe à la fois des RH et de cette mutualisation, dans un contexte administratif de plus en plus chargé pour ce qui touche aux ressources humaines. Cet agent n'a malheureusement pas le temps de répondre à toutes les sollicitations des communes intéressées et le service rendu n'est donc pas complet. La question se pose du maintien de cette prestation en l'état. Il est éventuellement possible de maintenir cette prestation, pour les communes qui le souhaiteraient, avec une participation à hauteur de 1,50 € par habitant. Dans ce cas, la communauté de communes aurait ponctuellement recours à un cabinet privé pour ses propres besoins.

### **Décision à prendre**

**Concernant l'application Intramuros, il est précisé que le contrat en cours est valable jusqu'au 30/11/2023. Passé cette date il est admis à l'unanimité que la CCQRGA ne**

#### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





ne changera pas son adhésion, laissant le soin aux communes qui le souhaitent d'adhérer en leur nom.

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

**Mutualisation juridique pour les communes : Seules les communes de Féneyrols et St Antonin Noble Val, souhaitent s'engager dans le service juridique mutualisé, dans ces nouvelles conditions.**

**Budget « Eau potable » :** La réorganisation effectuée dans ce service ne prend pas en compte le débroussaillage des installations et la pose des compteurs de télérelève. Deux options sont possibles :

- Passer par un contrat avec une **entreprise locale** (favoriser l'emploi en QRGGA) pour le débroussaillage : 24 000 € HT et pour la pose de compteurs : 24 000 € HT pour 500 compteurs soit 48 000 € HT pour les deux services
- Recruter un personnel pour effectuer ces travaux en régie : 40 000 € comprenant le matériel, l'amortissement du véhicule, la carburant, les assurances...

#### Décision à prendre

M. HEBRARD explique pour la partie débroussaillage qu'il existe sur le territoire des entreprises susceptible d'être intéressées par ce type de prestation à cette période de l'année.

**Pour le volet Débroussaillage : il est décidé, à l'unanimité, de recruter un agent sous la forme de contrat saisonnier en juillet et en août.**

M. FERAL explique qu'à raison d'un objectif de 1000 compteur posés par an, il faut prévoir un programme sur 6 ans afin de couvrir l'ensemble du territoire et des abonnés.

Mme RAMES demande combien coûtent ces nouveaux compteurs ?

Monsieur le Président répond que ces nouveaux compteurs, à la charge de la CCQRGA, coûtent plus cher que les précédents certes, mais qu'ils sont nécessaires pour permettre l'évolution du service vers plus d'efficacité et de réactivité. Ils permettent en particulier de gagner 4 mois de temps d'agents techniques qui pourront être affectés à d'autres missions, sans compter le gain pour les personnels administratifs.

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





Le volet Installations et la pose des compteurs de télérelève : il est décidé d'avoir recours à une entreprise.

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

#### **2.4 - Charges nouvelles :**

**4° crèche :** Deux modes de garde devront être trouvés pour les bassins de vie de VAREN et de LAGUEPIE. L'un d'eux sera une crèche, avec financement en fonctionnement assuré par la communauté de communes à l'instar des 3 autres crèches collectives du territoire. Malgré l'urgence, le retard pris ne permettra vraisemblablement pas de la mettre en service en 2023. Il n'y a donc aucun crédit à prévoir au BP 2023, néanmoins,

#### **Il est proposé d'acter :**

- La reconnaissance de l'urgence à mettre en place deux modes de garde sur le secteur est
- La nécessité de créer, en partenariat avec les communes concernées une crèche collective et un autre mode de garde à définir

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

**Santé :** La communauté de communes a adhéré au GIP santé mis en place par la Région pour installer sur le territoire un ou plusieurs médecins. Il est rappelé que le financement est assuré conjointement par la communauté de communes (60 %) et les communes (40 %, répartis au prorata de la population).

**Il est proposé d'inscrire 60 000 € en dépenses et 24 000 € en recettes pour accueillir jusqu'à 2 médecins sur 6 mois**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

#### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)



**GEMAPI** : Pour répondre aux exigences de l'agence de l'eau, et éviter de perdre d'importantes subventions indispensables pour la survie du service, la collectivité, avec 5 autres EPCI du Tarn et Garonne, a entamé depuis 2020, de créer une structure (EPAGE) destinée à gérer, en partenariat avec les services communautaires déjà en place, la compétence GEMAPI au niveau du bassin versant de l'Aveyron aval. Ce syndicat devrait voir le jour au 01 janvier 2024. Aucun financement n'est donc à prévoir cette année. Néanmoins, les décisions à prendre devront être conduites en 2023 avec des conséquences budgétaires dès le 01 janvier 2024.

**Il est simplement demandé de confirmer la volonté de la communauté de commune**

- de poursuivre dans cette voie
- d'inscrire en 2024 les dépenses et les recettes nécessaires

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

**Abattoir MONTAUBAN** : Il est en grande difficulté et menacé de fermeture rapide si rien n'est fait. Sa survie dépend de l'engagement des collectivités. Une SCIC sera créée en mai ou juin au plus tard. Selon une étude présentée en réunion plénière le 03 février dernier, il faudra constituer un capital de départ de 300 000 € à répartir entre les trois groupes d'actionnaires (salariés, collectivités publiques – Région, CA, CC, chambres consulaires – et usagers). La part publique ne peut (à confirmer) dépasser 50 %.

Au cours de la réunion précitée, un financement des collectivités a été sollicité à hauteur de 25 à 30 000 € (en fonction du nombre de collectivités actionnaires de cette SCIC).

Commentaires :

- Dans le cadre de sa compétence « développement économique », et pour marquer notre soutien au monde agricole, la communauté de communes peut participer à la création de cette SCIC,
- L'effort doit être collectif, c'est-à-dire, qu'en dehors de la Région qui intervient financièrement dans d'autres domaines et du Département, toutes les collectivités doivent s'engager, c'est à dire à minima, les neuf communautés de communes, la communauté d'agglomération et la chambre d'agriculture. Mme BAREGES a déjà fait savoir qu'elle ne participerait pas.
- Notre engagement doit être juste et proportionné Sous réserve de confirmation du seuil de 50 %, le financement sollicité auprès des 10 collectivités locales ne doit pas

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr



QRGA

Quercy Rouergue  
Gorges de l'Aveyron

dépasser 150 000 €. Et il doit être réparti en fonction de la population de l'ensemble des collectivités et non pas des seules collectivités adhérentes. Il serait incompréhensible que certaines d'entre elles (la CA du grand MONTAUBAN en particulier) puissent tirer de la situation, le maximum d'avantages (en termes d'emplois et de retombées économiques par exemple) sans s'engager dans cette SCIC.

**Il est proposé de manifester notre soutien au sauvetage de l'abattoir de MONTAUBAN et d'inscrire au budget une somme de 10 à 15 000 €**

M. SERVIERES tient à alerter les membres du conseil sur la bataille politique en cours sur ce dossier et contre laquelle il estime que les moyens financiers mobilisables ne serviront à rien. Il considère qu'aborder ce dossier par le seul prisme financier est une approche étroite.

M. TABARLY regrette que le secteur public soit amené à venir au secours d'une structure qui a été mal gérée par le privé.

M. CHARDENET intervient et demande à connaître les raisons expliquant la baisse de fréquentation de l'abattoir.

Monsieur le Président explique que parmi les raisons, on retrouve un manque d'investissements depuis plusieurs années, notamment au niveau des chaînes d'abattage, des problèmes de respect des réglementations en matière de bien-être animal. Il ajoute que la gestion strictement privée de l'abattoir a conduit certains utilisateurs à se tourner vers d'autres structures, car ils considèrent ce mode de gestion comme générateur d'une certaine forme de concurrence déloyale.

Mme RAMES ajoute qu'au-delà de l'aspect politique il y a aussi l'évolution du monde agricole autour de Montauban, qui participe à expliquer cette désaffection (baisse du nombre d'exploitations agricoles et, à plus forte raison, baisse du nombre d'élevages).

Mme CAZET-DANNE demande au Président s'il connaît le nombre d'employés travaillant à l'abattoir ?

Monsieur le Président répond qu'il ne connaît pas le chiffre précis des salariés de cette structure.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

#### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





14 voix pour la participation au soutien et au sauvetage de l'abattoir de MONTAUBAN, sous conditions.

**QRGA** MONTAUBAN

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron  
2 abstentions

Mme RAMES intervient à nouveau pour demander à Mr BONSANG d'avoir un point de vigilance sur la plateforme de logistique des produits, portée par la chambre d'agriculture qui va se mettre en place à destination de la restauration collective. Elle trouve important que ce sujet soit abordé lors des futurs échanges pour connaître le lien avec l'abattoir et l'approvisionnement des cantines.

Monsieur le Président, au vu des résultats du vote, constate que la CCQRGA est très partagée sur ce dossier et réserve sa réponse à l'obtention de compléments d'informations sur les modalités de calcul du reste à charge financier. Il précise également que le bureau d'étude a mis en avant le coût exorbitant de certaines charges d'exploitation (impôts, assainissement, surcoût COVID, etc). Il indique enfin qu'une réunion doit être organisée par le Département en mars pour recueillir la position des EPCI. Ce sera pour lui l'occasion de demander des précisions sur les modalités de constitution et de fonctionnement de la SCIC pressentie pour assurer le portage de l'abattoir.

### **III – INVESTISSEMENT**

#### **3.1 - Projets anciens**

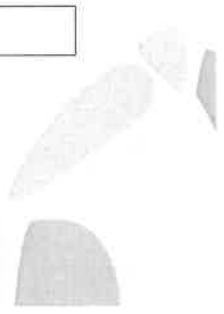
##### **Tiers-Lieu**

Tous les arrêtés de subvention ont été obtenus. Il est donc proposé d'inscrire la totalité des dépenses et des recettes à venir pour terminer ce projet.

<b>Inscription au BP 2023 de 2 266 215 € en dépenses et 1 924 408 € en recettes</b>
---

##### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de la Vézère

Pour ce projet également qui arrivera à son terme en 2023, il est proposé d'inscrire la totalité des crédits nécessaires.

**Inscription au BP 2023 de 71 738 € en dépenses et 140 074 € en recettes**

⇒ Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.

## **3.2 - Investissement à discuter :**

### **3.2.1 - Budget général :**

**Logements.** : En 2022, 32 000 € ont été budgétisés et consommés au titre de l'OPAH répartis en 23 000 € au profit des propriétaires bailleurs et 9 000 € pour les propriétaires occupants. Le programme PVD au profit des communes de SAINT-ANTONIN et CAYLUS nécessite un engagement supplémentaire de la part de la communauté de communes. Pour ces deux communes, des secteurs « PVD » ont été définis.

Il est proposé de doubler les crédits consacrés en 2022 de la manière suivante :

- **Maintien de l'enveloppe actuelle (32 000 €) pour des logements des 17 communes du territoire à l'exclusion de ceux qui sont situés en « zones PVD »,**
- **Inscription d'une enveloppe supplémentaire du même montant répartie ainsi : 16 000 € pour la commune de ST-ANTONIN et 16 000 € pour celle de CAYLUS au profit des logements situés « en zone PVD ».**

Par ailleurs, afin de contribuer à la création de nouveaux logements locatifs, il est proposé de créer un parc intercommunal de logements locatifs, ce qui permettrait, par ailleurs, de disposer de recettes supplémentaires.

Le premier projet pourrait se situer sur la commune de CAYLUS sur des terrains appartenant à la communauté de communes à ST PIERRE DE LIVRON.

### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)

**En cas d'accord, seule la maîtrise d'œuvre devra être prévue en 2023, soit 15 000 € environ**

**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

**Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

**Hôtel d'entreprises :** Au début du mandat, il a été prévu d'aménager un hôtel d'entreprises dans l'ancienne caserne des pompiers de SAINT-ANTONIN. A cet effet, la commune a délibéré pour céder gratuitement le bâtiment à la communauté de communes. Il est demandé de lancer la procédure de réalisation de ce projet en 2023 pour une réalisation des travaux à partir du second semestre de l'année 2024 quand le projet « Tiers-lieu » sera terminé.

Montant estimé des travaux : 1 380 000 € financés entre 60 et 80 % soit un reste à charge entre 552 000 € et 276 000 €.

**En cas d'accord, seule la maîtrise d'œuvre devra être prévue en 2023, soit 15 000 € environ**

⇒ **remarques de l'assemblée :**

Mme RAMES prend la parole et se dit surprise de découvrir ce projet et en particulier la localisation envisagée. Elle indique que cela diffère de ce qui avait été inscrit dans le programme de la municipalité en début de mandat et n'avoir pas été informée de ce point en conseil municipal de St Antonin. Elle est rejointe par Mme CAZET-DANNE.

M. FERTE intervient et explique que la localisation d'un hôtel d'entreprises dans l'ancienne caserne des pompiers est envisagée depuis la fin du précédent mandat municipal.

M. COUSI souligne que ce bâtiment est situé en zone inondable et que, de fait, sa cession à la CCQRGA ne serait pas une bonne idée.

Monsieur le Président prend la parole et explique justement qu'en raison du classement en zone inondable, rares sont les aménagements autorisés pour ce bâtiment mais que les constructions à vocation d'hôtel d'entreprises sont permises. Il ajoute cependant que la CCQRGA ne souhaite pas faire d'ingérence dans les affaires municipales propres à St Antonin et propose de reporter ce point après clarification de la position de St Antonin.

**Service OM :** Remplacement d'un camion OM. Le plan de renouvellement des camions OM nous conduit à remplacer l'un des 3 en service en 2025. Aucun crédit n'est donc nécessaire  
**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)



...e année. Toutefois, en raison des délais de livraison il est indispensable de lancer le marché cette année.

**Il est donc demandé au conseil d'acter cet investissement et de s'engager à financer l'opération en 2025.**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

**Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

Il est par ailleurs proposé de prévoir l'acquisition de composteurs individuels (50 € H.T pièce) et collectifs (1000 € H.T pièce) et d'un broyeur de branches (5000€ H.T) pour éviter le transport des déchetteries vers la plateforme.

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

### **Lancement d'un Appel à Projets Participatif (AAPP)**

A l'occasion du Salon Cap'Com 2019, auquel la CCQRGA a assisté par l'intermédiaire de Messieurs SIMON (DGS), BONVOISIN (ex-Politique d'Accueil) et KHATTOU (Communication), différentes initiatives en matière de communication publique ont été présentées. Parmi celles-ci, un appel à projets participatifs lancé par une collectivité a retenu l'attention dans sa capacité à mobiliser les habitants du territoire autour d'un ou plusieurs projets d'équipements, d'aménagement, ... avec l'accord, bien entendu, des communes concernées.

Le lancement d'un appel à projets participatifs (AAPP) commun aux 17 communes, en vue de financer des projets d'investissements portés par des habitants (regroupés idéalement en association). Cet AAPP s'appuierait sur un règlement précisant les candidats éligibles, les domaines d'intervention éligibles, etc. Les projets en lice pourraient être tout d'abord présélectionnés pour vérifier leur éligibilité et soumis au final au vote des habitants (vote en ligne sur le site de la CCQRGA).

Cet AAPP pourrait s'inscrire dans plusieurs politiques intercommunales :

- Politique d'accueil
- Politique de soutien aux associations
- Politique sociale (cf CTG)
- Ordures ménagères
- Etc

#### **Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





En cas d'accord, l'enveloppe allouée pour cette édition serait de 15 000 €

QRGA  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

⇒ remarque de l'assemblée :

M. COUSI prend la parole et considère cette proposition comme une mauvaise idée qui risque de faire plus de déçus que de satisfaits. Il pense qu'il faudrait plutôt affecter des crédits supplémentaires en direction des acteurs associatifs déjà installés et jouant un rôle important dans la vie sociale et l'attractivité de notre territoire.

Il est rejoint par de nombreux élus qui ne souhaitent pas soutenir un ce projet.

Monsieur le Président fait le constat que l'assemblée est globalement opposée à cette proposition et propose de la rejeter.

⇒ proposition rejetée à l'unanimité.

**Budget « assainissement »** : Le programme d'investissement proposé pour 2023 pour un montant de 230 050 € est le suivant :

- ZA de FONTALES :	135 700 €
- PR de VIGNES :	28 750 €
- Reprise d'étanchéité :	23 000 €
- Ragréage de 4 regards :	4 600 €
- Provision pour remplacement d'un véhicule :	12 000 €
- MO pour études et travaux :	26 000 €

**Il vous est demandé de valider ces investissements qui pourront être financés sans contrainte particulière**

⇒ Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.

**Budget « Eau potable »** : Le programme prévisionnel des investissements pour l'année 2023 est le suivant :

- Achat d'un terrain à VAREN :	40 000 €
- Une fumière :	120 000 €
- Logiciel de radio-relève :	8 500 €
- Matériels spécifique d'exploitation :	18 644 €

**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)  
[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)





QRGA  
Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

Tablettes de radio-relève :	1 500 €
- Camion de transport des engins lourds :	80 000 €
- Renouvellement de canalisations à LEXOS (MAILLET) :	80 578 €
Réfection du réservoir des CABANES :	133 000 €
Renouvellement de canalisations en régie :	384 000 €
Études à PARISOT (PGSSE) et VAREN (AAC) :	50 000 €

**Ces dépenses peuvent être absorbées par le budget 2023.**

⇒ **Aucune remarque de l'assemblée, proposition approuvée à l'unanimité.**

**FIN DE LA DISCUSSION PREPARATOIRE A L'ELABORATION DU BUDGET.**

### **1 – Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 31/01/2023**

Monsieur le Président indique que le procès-verbal a été rédigé comme habituellement et qu'il a été transmis aux intervenants pour relecture et validation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte-rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2023.

### **2 – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Président indique n'avoir pris aucune décision depuis le dernier conseil communautaire.

### **3 – DECHETS – Approbation du PLPDMA**

Ref. 2023\_2645

**Objet : DECHETS – Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la CCQRGA a confié au Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027.

**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 - contact@cc-qrga.fr  
www.cc-qrga.fr



Conformément à la réglementation applicable, une consultation du public a été mise en œuvre pendant 21 jours. Ainsi, le projet de PLPDMA a été mis en ligne sur le site web de toutes les collectivités concernées ou pour celles dont le site Internet n'était pas disponible, mis à disposition au siège de ces collectivités.

**QRGA**

A l'issue de la consultation du public, aucune contribution n'a été comptabilisée.

La consultation du public n'a donc donné lieu à aucune modification du PLPDMA. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi ne sera donc pas de nouveau consultée.

Le PLPDMA doit désormais être adopté par le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) et les Communautés de communes. Ensuite, il sera mis à disposition du public sur les sites Internet et aux sièges des collectivités et envoyé pour information au préfet de Région et à l'ADEME.

Ce PLPDMA fera l'objet d'un bilan tous les ans et d'une révision tous les 6 ans.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'adopter définitivement le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président ajoute qu'afin de mener ce PLPDMA à bien il convient d'y affecter, à l'échelle du syndicat, des moyens humains à hauteur de 6 ETP (volume total incluant les moyens humains déjà affectés par les membres du syndicats).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 tel que présenté en annexe,
- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout acte et pièces en conséquence de la présente.

**4 – TIERS LIEU – CARSAC – Marché public de travaux pour l'aménagement d'un hangar en tiers-lieu pour la création d'un tiers lieu - Avenant aux lots 07 (SERRURERIE) et 08 (ISOLATION)**

Ref. 2023\_2646

**Objet : TIERS LIEU – CARSAC – Marché public pour la création d'un tiers lieu - Avenant aux lots 07 (SERRURERIE) et 08 (ISOLATION)**

**Vu**, le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu**, le Code des Marchés Publics,

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un hangar en tiers-lieu sur la commune de Caylus, il est proposé de procéder à des modifications du projet en cours de chantier afin d'assurer la viabilité technique du projet et de supprimer certaines prestations rendues non nécessaires au projet.

Les modifications introduites permettent d'assurer la viabilité du projet tout en limitant l'impact économique des prestations ajoutées.

Les modifications consistent en :

- **Pour le lot 07 – SERRURERIE :**
  - Suppression d'un escalier métallique, rendu non nécessaire
  - Modification des quantités des garde-corps et des profilés métalliques, suppression de profilés d'angles
  - Réduction des dimensions des jardinières
  
- **Pour le lot 08 - ISOLATION :**
  - Suppression du frein-vapeur, rendu non nécessaire
  - Modification des quantités de ouate de cellulose en plafond

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder à un **AVENANT** sur les lots :

Désignation lot(s)	Entreprise titulaire	Montant initial du marché (€ HT)	Montant avenant (€ HT)	Nouveau montant du marché (€ HT)
<b>07 – SERRURERIE</b>	<b>FERRONNERIE DU QUERCY</b>	<b>16 460.00 €</b>	<b>- 485.45 €</b>	<b>15 974.55 €</b>
<b>08 - ISOLATION</b>	<b>BELET ISOLATION</b>	<b>13 832.00 €</b>	<b>- 306.60 €</b>	<b>13 525.40 €</b>

- **d'AUTORISER** M. le Président à signer les avenants et ordres de services relatifs aux marchés de travaux d'aménagement d'un hangar en tiers lieu à Caylus, et toutes les pièces utiles afférentes à ce marché.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants au marché public pour la création d'un tiers lieu (lots 7 et 8) tels que présentés,

**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville  
 BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble Val  
 05 63 30.67 01- contact@cc-qrga.fr  
 www.cc-qrga.fr



AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les avenants et ordres de services relatifs aux marchés de travaux d'aménagement d'un hangar en tiers lieu à Caylus, et toutes les pièces utiles afférentes à ce marché.



Quercy Rouergue  
Gorges de l'Aveyron

**5 – EAU POTABLE - Rivière de Succaillac - COMMUNE DE VAREN - Convention de servitude pour l'emplacement de cinq piézomètres en terrain privé.**

**Ref: 2023\_2647**

**Objet : EAU POTABLE – Rivière de Succaillac - COMMUNE DE VAREN - Convention de servitude pour l'emplacement de cinq piézomètres en terrain privé.**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Varen, il est nécessaire d'installer cinq piézomètres sur les parcelles C 78 – C 0500 – C 0484 – C 0144 et C1102 sisent au lieu-dit rivière de Succaillac à VAREN 82230 et appartenant à :

Indivision CAZELLES

Usufruitier

Nu-proprétaire

M. CAZELLES François Succaillac 82330 VAREN

M. CAZELLES Patrick 11 rue Bernard Barokas 82000 MONTAUBAN

Nu-proprétaire  
MONTAUBAN

Nu-proprétaire

Mme CAZELLES Régine 600 chemin de la pouzaque 82000

Mme CAZELLES Sylvie 2 AV de la gare 82710 BRESSOLS

Il explique que les piézomètres seront posés en limite de propriété. Pour ce faire, une servitude doit être établie avec l'indivision concernée afin de placer ces piézomètres sur leurs parcelles (projet de convention et plan ci-annexé)

Le piézomètre aura la caractéristique suivante : largeur 1.50 mètres ; longueur 1.50 mètres

Considérant que les propriétaires concernés consentent librement à conclure une servitude de passage avec la communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron sur les parcelles leur appartenant ; que ladite servitude sera perpétuelle et consentie gratuitement.

Considérant que la servitude de passage sera, dans un premier temps, constituée par convention puis réitérée en la forme authentique par le biais d'un acte en la forme administrative ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la constitution de servitude conformément à la convention jointe dont un exemplaire restera joint au présent dossier,

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01 - contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr



**QRGA**

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron

D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer la convention portant constitution de servitudes ;

- D'AUTORISER M. le Président à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;

DE DESIGNER le Président, pour procéder à la signature de l'acte en la forme administrative lors de la réitération en la forme authentique.

**6 – ACTION SOCIALE – Modification de l'intérêt communautaire en matière d'actions sociales (modification de la délibération n°2019\_1797)**

**Ref. 2023\_2648**

**Objet : ACTION SOCIALE – Modification de l'intérêt communautaire en matière d'actions sociales (modification de la délibération n°2019\_1797)**

Vu l'article L.3133-1 du code des transports

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 pris en application des articles R.3133-3 et R.3133-5 du code des transports relatifs aux services de transport d'utilité sociale (Journal officiel du 24 octobre 2019).

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire qu'afin de pouvoir bénéficier de la délégation de compétence « transport d'utilité sociale » par la Région, il est

nécessaire de prendre une délibération ajoutant le « Transport d'utilité sociale » dénommé TUS à la définition de l'intérêt communautaire des actions sociales.

Il précise que celui-ci est strictement encadré par la loi et ne peut pas être imposé à une collectivité. La mise en place d'un TUS nécessite en effet la signature d'une convention partenariale entre la collectivité et une association, toutes deux parties volontaires du projet de TUS.

Il rappelle que le transport d'utilité sociale (TUS) est un service de transport organisé exclusivement par des associations, qui facilite le quotidien de ceux qui en bénéficient en les amenant chez le médecin, faire leurs courses, voir leurs proches, etc. Véritable outil de solidarité locale, cet accompagnement contribue à renforcer les liens sociaux.

Il ajoute que ce service est mis en place à l'attention de personnes dont l'accès aux transports publics collectifs ou particuliers est limité du fait de ses revenus ou de sa localisation géographique (critères précisés R.3133-1 à 5 du code des transports).

Ce service est fourni à titre non onéreux avec la possibilité de demander aux personnes transportées une participation aux coûts, plafonnée à 0,32 euros par kilomètre parcouru.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout du « Transport d'utilité sociale » dénommé TUS à la définition de l'intérêt communautaire des actions sociales, tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01 - contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr

**7.1 – RH – création d'emplois permanents d'animateur territorial et d'adjoint d'animation territorial dans un groupement de communes de moins de 15 000 habitants à temps complet et non complet**

**Ref: 2023\_2649**

**Objet : RH – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS D'ANIMATEUR TERRITORIAL ET D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DANS UN GROUPEMENT DE COMMUNES DE MOINS DE 15 000 HABITANTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique à l'assemblée que l'accueil d'enfants en centre de loisirs est dans une tendance croissante que la demande de services liés à enfance-jeunesse de la part de la population est en train de se confirmer et de se pérenniser, ce qui nécessite la création d'emplois permanents pour répondre à ces besoins et pour consolider le service :

**Le Président propose à l'assemblée d'inscrire au tableau des effectifs les emplois suivants à compter du 22 février 2023 :**

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Animateur Territorial	Directrice du service enfance-jeunesse et petite - enfance Niveau 4	35h00

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr

1	Adjoint d'animation territorial	Animateur.trice enfance - jeunesse  Niveau 3 ou BAFA ou équivalent	30h00
---	---------------------------------------	---	-------

Chaque emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade indiqué ;

Chaque emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou, par dérogation, chaque emploi pourra aussi être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique dans les limites prévues par l'article L332-9 de ce même code :

- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment pour l'emploi concerné.

La rémunération de chaque emploi sera calculée en référence au grade indiqué et en fonction de l'appréciation par l'autorité territoriale du ou des diplômes, des formations et de l'expérience de l'agent recruté pour cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- DE CHARGER le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de chaque agent et l'autorise à recourir à un agent contractuel ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de chaque agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de la Communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

#### Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville  
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr  
www.cc-qrga.fr





Monsieur le Président explique aux membres du conseil qu'en raison du report du Comité Social Intercommunal (CST), au cours duquel les points 7.2 et 7.3 devaient être examinés, les points de l'ordre du jour en question doivent être reportés.

**7.2 – RH – CST – Approbation du règlement intérieur de la CCQARGA (REPORTEE)**

**Objet : RH – CST – Mise à jour du règlement intérieur applicable au personnel communautaire (reportée)**

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

**7.3 – RH – CST – Approbation du Protocole d'accord relatif à l'harmonisation du temps de travail (REPORTEE)**

**Objet : RH – CST – Approbation du Protocole d'accord relatif à l'harmonisation du temps de travail (reportée)**

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse ni intervention de la part d'un délégué communautaire.

**Fin de la séance à 16h57.**

Le 20/03/2023

Secrétaire de séance  
Mme Céline Lafon

Président de la CCQARGA  
M. Gilles BONSAING



Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01 - contact@cc-qrga.fr

www.cc-qrga.fr

